

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

---

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N<sup>os</sup> 2442 à 2456

présenté par  
Mme Fraysse

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 14, insérer l'article suivant:**

À la fin du second alinéa de l'article L. 3123-19 du code du travail, le taux : « 10 % » est remplacé par le taux : « 25 % ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à ce que chaque heure complémentaire donne lieu à une majoration de 25 %, sans qu'il puisse être dérogé à cette baisse, sauf à la hausse.

Ces amendements identiques ont été déposés par 15 députés :

Adt n°	2442	de	Mme	Jacqueline Fraysse
Adt n°	2443	de	M.	André Chassaing
Adt n°	2444	de	M.	Marc Dolez
Adt n°	2445	de	M.	François Asensi
Adt n°	2446	de	M.	Bruno Nestor Azerot
Adt n°	2447	de	Mme	Huguette Bello
Adt n°	2448	de	M.	Alain Bocquet
Adt n°	2449	de	Mme	Marie-George Buffet
Adt n°	2450	de	M.	Jean-Jacques Candelier
Adt n°	2451	de	M.	Patrice Carvalho
Adt n°	2452	de	M.	Gaby Charroux
Adt n°	2453	de	M.	Alfred Marie-Jeanne
Adt n°	2454	de	M.	Jean-Philippe Nilor
Adt n°	2455	de	M.	Nicolas Sansu
Adt n°	2456	de	M.	Gabriel Serville